

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2006

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le mercredi 11 octobre 2006 à 9h30 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS :

- M. Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Gilbert MENARD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Jean-Michel BOLLE, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- M. Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- M. Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Mme Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- M. Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ETAIT EXCUSE :

- M. Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- Mme Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- M. Jean-Claude POTTIER, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 OCTOBRE 2006 A 9H30

III CONVENTIONS – CONTRATS – MARCHES PUBLICS

1 – Site de la Forge à Moisdon la Rivière

Le site de l'étang de la Forge est situé sur le bassin versant du Don, affluent de la Vilaine aval, sur la commune de Moisdon La Rivière en Loire Atlantique.

Aujourd'hui la digue de retenue de l'étang est fragilisée. Une étude réalisée par le Cete a identifié des problèmes de stabilité sur le premier tiers de la digue ainsi que la présence de renards qui peuvent à terme menacer les fondations mêmes de l'ouvrage.

Une étude hydraulique réalisée en 2004 par SCE a mis en évidence le rôle marginal de l'étang vis-à-vis de l'écrêtement des crues du Don : le volume utile disponible (environ 300 000 m³) est très faible en regard des volumes globaux de crue pour des épisodes tels que ceux de janvier 1995 et janvier 2001 (plusieurs millions de m³).

Une rupture soudaine de la digue entraînerait la vidange quasi instantanée d'un volume de plusieurs centaines de milliers de m³. L'onde de crue ainsi formée pourrait menacer la sécurité des biens et des personnes sur le cours du Don à l'aval de l'ouvrage.

Les travaux de renforcement de la digue sont estimés à 300 000 € HT. Le syndicat du Don ne dispose pas des moyens financiers lui permettant de supporter cette dépense. C'est pourquoi le Président du Syndicat a pris contact avec l'IAV pour envisager un transfert de maîtrise d'ouvrage au profit de l'Institution.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Constata que ce projet n'est pas déterminant vis-à-vis de la protection contre les inondations, même si l'enjeu de sécurité publique est réel.**
- **Considère dans ce cas qu'il n'appartient pas à l'IAV de se substituer, ni à la commune, ni au syndicat du Don.**
- **Estime en outre que la maîtrise d'ouvrage de l'IAV sur un tel dossier constituerait un précédent sur le bassin versant.**
- **Estime qu'il appartient au Conseil Général de Loire-Atlantique de se saisir de ce dossier.**

Pour Extrait Conforme
LE PRESIDENT



Yvon MAHE